



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ FNEHAD

Collège des responsables qualité

AMIENS – JEUDI 23 JUIN 2022

Anastasia STRIZYK, Conseillère technique

Ordre du jour

- **Mesurer la qualité des soins perçue par les patients : PROMS, PREMS, satisfaction** – Cong-Tri THUONG, chargé de projet HAS
- **Actualités diverses**
 - *IFAQ : rappel du dispositif 2022*
 - *Présentation d'un récapitulatif de l'ensemble des conventions de coopération attendu dans le cadre de la réforme du droit des autorisations en HAD*
 - *Echange sur la mise en place des évaluations anticipées de l'HAD en EHPAD*

IFAQ: BILAN 2021 ET PRÉSENTATION DU MODÈLE 2022

RAPPEL IFAQ 2021

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 2021

- Répartition des financements en trois compartiments (dont 1/3 de l'enveloppe portant sur l'IFAQ « allégé »)
 - **150 M€ (33,5%)** basés sur des **indicateurs IFAQ 2021 dispositif allégé**
 - **200 M€ (44,5%)** basés sur les **indicateurs IFAQ 2019**
 - **100 M€ (22%)** basés sur la **valorisation économique des établissements 2019**
- **Mise à disposition des restitutions individuelles de résultats sur plateforme ATIH**

INDICATEURS RETENUS EN 2021

Intitulé indicateurs	Poids dans IFAQ	Famille d'indicateurs
Niveau de certification issu de la V2014	50%	Démarche de certification
Tx de service pour lesquels le DPI intègre les comptes rendu (de consultation, d'hospitalisation, opératoires, d'examens d'imagerie), les traitements de sortie, les résultats de biologie et la lettre de liaison de sortie	50 % au global (1/3 par indicateur)	Indicateurs issus du programme HOP'EN
Tx de séjours disposant d'un plan de soins unique informatisé alimenté par l'ensemble des prescriptions		
Taux de documents publié dans le DMP pour les patients disposant d'un DMP au moment de leur admission		

IFAQ 2022

AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE IFAQ POUR 2022

Augmentation de l'enveloppe IFAQ => 700 M€

INDICATEURS PRESENTIS POUR 2022

Catégorie	Indicateurs	Poids
Démarche de certification	Niveau de certification Qualité	1
Qualité des prises en charge cliniques	Evaluation et prise en charge de la douleur (IQSS)	1
	Tenue du dossier patient (IQSS)	1
	Evaluation du risque d'escarres (IQSS)	1
Qualité de la coordination des prises en charge	Coordination en HAD (IQSS)	1
	Alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP lors de leur admission (indicateur HOP'EN D2.2)	0,5
	Usage d'un service de messagerie sécurisée intégré à l'espace de confiance Messagerie Sécurisée de santé (indicateur HOP'EN D6.3)	0,5

IFAQ 2022

- Indicateurs numériques:
 - Phase de recueil à blanc des indicateurs numériques dans oSIS entre **le 16 mars et le 30 juin 2022**
 - ***Aucune valeur ne sera prise en compte dans IFAQ***
 - Phase de recueil en réel du **1^e aout au 31 octobre 2022**
- **Indicateurs IQSS**: recueil du 15 avril au 30 septembre 2022 pour les indicateurs recueillis à partir du dossier patient
 - Délai de **6 mois** et non de 3 dans l'objectif de faciliter le recueil
- Mensualisation de l'IFAQ

RÉFORME DES AUTORISATIONS HAD

Récapitulatif des conventions

Conventions relatives à la mise en œuvre de l'autorisation HAD

MENTION « SOCLE »

- **Accès à la réanimation =>** accès à la structure pour transfert du patient
- **Accès à un service de médecin =>** accès à la structure pour transfert du patient
- **Accès à un service de médecine =>** accès à la structure pour transfert du patient
- **Convention avec une PUI ou un pharmacien d'officine =>** pas de contenu obligatoire / organisation du circuit du médicament conseillé
- **Recours à l'expertise pour la prise en charge des enfants en soins palliatifs =>** pas de contenu obligatoire / organisation du recours à l'avis médical conseillé
- **Mise en œuvre de l'équipe pluridisciplinaire =>** pas de contenu obligatoire
- **Recours à un dispositif de PDSA pour l'astreinte médicale** (en cas d'accord du DG ARS pour organisation de la PDS) => procédure de recours, modalités d'accès au dossier médical des patients, modalités de rémunération

MENTION « RÉADAPTATION »

- **Mention « réadaptation » dérogatoire (en l'absence de mention « socle » =>** modalités de prise en charge conjointe des patients: organisation des soins et continuité des soins, modalités de transmission et de suivi des informations, modalités de rémunération, modalités d'admission directe des patients, modalités de relais
- **Prise en charge conjointe en SMR =>** modalités de prise en charge conjointe des patients: organisation des soins et continuité des soins, modalités de transmission et de suivi des informations, modalités de rémunération, modalités d'admission directe des patients, modalités de relais
- **Admission directe en SMR =>** modalités d'admission directe du patient
- **Mise en œuvre de l'équipe pluridisciplinaire =>** pas de contenu obligatoire
- **Mise en œuvre de l'équipe de coordination =>** Organisation de l'évaluation conjointe, modalités d'accès au système de communication à distance et modalités de partage du dossier médical des patients

Conventions relatives à la mise en œuvre de l'autorisation HAD

MENTION « ANTE & POST PARTUM »

- **Mention « ante et partum » dérogatoire (en l'absence de mention « socle »)** => modalités de transmission et de suivi des informations, modalités d'organisation de la continuité des soins 7/7 et 24/24
- **Accès à un service d'obstétrique** => accès à la structure pour transfert du patient
- **Mise en œuvre de l'équipe pluridisciplinaire** => pas de contenu obligatoire

MENTION « ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS »

- **Mention « enfants de moins de 3 ans » dérogatoire (en l'absence de mention « socle »)** => modalités de transmission et de suivi des informations, modalités d'organisation de la continuité des soins 7/7 et 24/24. En l'absence de ressource interne: accès à la structure autorisée à l'activité de néonatalogie permettant le transfert du patient
- **Accès à un service de réanimation néonatale et à un service de réanimation pédiatrique** => accès à la structure pour transfert du patient
- **Accès à une structure autorisée à l'activité de traitement du cancer** => accès à la structure pour transfert du patient
- **Mise en œuvre de l'équipe pluridisciplinaire** => Pas de contenu obligatoire
- **Prise en charge conjointe des nouveaux nés et nourrissons en aval de néonatalogie** => modalités de prise en charge conjointe des patients: modalités d'organisation des soins et de la continuité des soins, transmission et suivi des informations, rémunération, recours à l'avis d'un médecin spécialisés en néonatalogie

Conventions relatives à la mise en œuvre de l'autorisation HAD

ARTICULATION HAD & ESMS

- **Intervention en ESMS avec hébergement autorisés par le DGARS et établissements expérimentaux** => conditions d'intervention du titulaire de l'autorisation d'activité de soins d'HAD dans l'ESMS, modalités d'élaboration et d'adaptation des protocoles de soins, organisation de l'accès des personnels à certains éléments du dossiers du patient, organisation des circuits du médicament, modalités d'évaluation de l'organisation, copie de l'autorisation de l'ESMS et de l'HAD
- **Intervention en ESMS avec hébergement hors champ autorisé par le DGARS et hors établissements expérimentaux** => conditions de l'intervention de l'HAD dans les établissements d'hébergement

HAD-SSIAD/SPASAD

- **Intervention conjointe HAD-SSIAD/SPASAD**
 - Conditions d'organisation de l'intervention conjointe du titulaire de l'autorisation d'activité de soins d'HAD et du SSIAD/SPASAD, modalités d'organisation des soins, en particulier en cas d'aggravation de l'état de santé du patient, modalités de transmission et de suivi des informations entre les équipes des deux structures et les modalités de traçabilités des actes
 - Modalités d'information et du recueil du consentement du patient
 - Organisation du circuit du médicament
 - Modalités de signalement et de gestion des évènements indésirables ainsi que les procédure afférentes
 - Modalités d'évaluation de l'organisation ainsi définie

ECHANGES SUR LES ÉVALUATIONS ANTICIPÉES DE L'HAD EN EHPAD

Echanges autour des difficultés d'application du process

Directive de la
gouvernance

Sollicitation
pour des
**prescriptions
anticipées**

Signature de
l'annexe de
convention

Suivi des
durées (DPI,
papier, ...)

Implication
médicale

Liberté dans
les éléments
du **recueil de
données**



FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL, **LE CONFORT DE SA MAISON**